



## **MAIRIE DE GILLES (28260)**

### **Compte rendu du Conseil municipal du 24 novembre 2020, convocé le 17/11/2020**

**La séance s'est déroulée dans la salle de motricité de l'école maternelle.**

**Présents :** M. Malhappe, S. Apruzzese, E. Mascret, C. Bourrat, L. Dujardin, J. Lehoux, T. de Ferrières, C. Huet, S. Lamouille, P. Avril, P. Boquet, G. Aubry, D. Ferrandin, M.-C. Willaume

**Absente excusée :** P. Maisonneuve

Pascal Avril est nommé secrétaire de séance. La séance est ouverte à 20h00.

- 1) Le compte rendu de la séance du 11 septembre 2020 est approuvé et le registre des délibérations signé par l'ensemble des Conseillers.
- 2) L'ordre du jour n'appelle pas de modification et est adopté à l'unanimité.
- 3) Monsieur le Maire demande au Conseil de respecter une minute de silence en hommage à Samuel Paty, professeur d'histoire-géographie, en charge de l'enseignement moral et civique au collège du Bois d'Aulne à Conflans-Sainte-Honorine, assassiné le 16 octobre 2020, et aux trois victimes de la basilique Notre-Dame de Nice, assassinées le 29 octobre 2020.

#### **4) Déroulement des séances de conseil municipal à huis-clos en période de confinement**

Monsieur le Maire expose qu'en période de confinement, la présence du public aux séances de conseil municipal n'est plus possible. La commune n'étant pas en mesure de retransmettre les séances par voie dématérialisée en direct, il propose que seuls les conseillers municipaux, répondant à une convocation administrative, les journalistes, susceptibles de couvrir les séances pour le compte du média auquel ils appartiennent, la secrétaire de mairie et toute personne dûment invitée par le Maire en raison de ses compétences professionnelles, soient autorisés à participer aux séances du Conseil municipal et ce, pendant toute la période de confinement.

#### **5) Intervention d'Amélie Roux, chargée de mission biodiversité et environnement - Eure-et-Loir Nature**

Amélie Roux présente au Conseil municipal l'opération Objectif Climat 2030 visant à accompagner la commune dans la préservation de la ressource en eau face au changement climatique.

Eure-et-Loir Nature propose de réaliser un état des lieux, puis d'élaborer un plan d'actions incluant la sensibilisation des différents publics et la mise en œuvre d'au moins une action concrète sur Gilles.

Amélie Roux insiste sur l'importance de l'information, de l'explication et de la communication dans l'adhésion des différents acteurs.

Monsieur le Maire remercie Amélie Roux pour son intervention. Il ajoute que le changement climatique étant une réalité, c'est le moment de faire prendre conscience à tous de l'importance de la ressource en eau. Il est donc favorable au projet avec Eure-et-Loir Nature et est suivi en cela majoritairement par le Conseil municipal qui devra acter cette adhésion par une prochaine délibération.

#### **6) Participation financière pour la location du barnum**

Une délibération du 30 juin 2017 offrait la possibilité de louer le grand barnum pour la somme de 50 €. Avec l'achat d'un second barnum, plus petit, Monsieur le Maire propose de revenir sur cette délibération.

Les conseillers s'expriment sur l'opportunité ou pas de la location. A l'issue d'un échange fructueux, il apparaît que des informations plus précises concernant le coût du contrôle, l'assurance du matériel et les responsabilités en cas d'incident sont nécessaires pour que le Conseil puisse se prononcer. Cette délibération est donc reportée.

### 7) Convention de conseil et d'accompagnement pour les problématiques foncières avec la Safer

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de l'autoriser à signer la convention gratuite type proposée par la Safer pour accompagner la commune, en cas de demande, pour ses futures problématiques foncières.

T. de Ferrières est gêné par la rédaction de l'article 4 de ladite convention qui semble indiquer un transfert de fait de la gestion de parcelles. Même si à ce jour aucune parcelle n'entre dans le cadre de l'article 4 et parce que l'engagement de la commune envers la Safer serait de 6 ans sans clause de révocation possible, il demande que le vote soit reporté.

Monsieur le Maire indique qu'une demande de clarification sur l'article 4 sera adressée à la Safer.

### 8) Cession de routes départementales et convention avec le Conseil départemental

Par délibération n°2017-30-06D05 du 30 juin 2017, le Conseil municipal s'était prononcé en faveur du reclassement des routes départementales 115-9, 115-11 et 115-12 en voies communales.

Monsieur le Maire précise que l'Assemblée départementale a approuvé la convention le 5 octobre 2020 pour transférer 3 863 mètres de ces voies. Ce déclassement sera compensé par une somme de 53 435 € (subventions et réfection de la couche de roulement).

Monsieur le Maire rappelle qu'ainsi les travaux de la Noue reviendront, déduction faite des subventions, à environ 4 000 € pour la commune.

### 9) Décision modificative budgétaire n° 3

S. Apruzzese, Adjointe aux Finances, indique qu'il est demandé à la commune d'inscrire au chapitre 73 une dépense de 738 € correspondant aux dégrèvements de la taxe d'habitation sur les logements vacants.

Le Conseil adopte la modification budgétaire suivante, en dépenses de fonctionnement :

Chapitre	Article	Dép. fonction.
73 (impôts et taxes)	7391172 (dégrèvements taxe habitation sur logements vacants)	+ 738 €
011 (charges à caractère général)	615231 (entretien et réparation de voirie)	- 738 €

### 10) Décision modificative budgétaire n° 4

S. Apruzzese rappelle que, lors du vote du budget primitif, le conseil municipal n'avait aucune visibilité sur le recrutement d'un ou d'une secrétaire de mairie visant à son remplacement, encore moins sur les missions finalement confiées au Centre de Gestion pour assurer le secrétariat durant la période de vacance de poste. Il était dès lors difficile d'estimer à leur juste valeur les charges à inscrire au chapitre 012.

Le Conseil adopte la modification budgétaire suivante, en dépenses de fonctionnement :

Chapitre	Article	Dép. fonction.
011 (charges à caractère général)	615231 (entretien et réparation de voirie)	- 2 000 €
012 (charges de personnel)	6411 (personnel titulaire)	+ 2 000 €

### 11) Point sur les travaux et projets

- Monsieur le Maire indique que les reverdos pour faciliter l'écoulement des eaux pluviales chemin de la Champagne et chemin des Casse-Croûtes ont été posés par Franck Ferrandin.

D. Ferrandin demande qu'une reprise soit opérée aux extrémités pour éviter les arêtes vives.

- Monsieur le Maire informe le conseil municipal que 5 nouveaux points lumineux seront installés dans le village avant Noël sur des poteaux existants.

- A la suite d'un tour du village avec Jean-Luc Pavlecic, Responsable technique pour le département, et concernant la réfection du bas de la rue des Rostys, celui-ci indique à Monsieur le Maire que le département pourrait prendre à sa charge la réfection de la chaussée.

- J. Lehoux demande s'il existe un moyen de réduire la vitesse des véhicules empruntant cette voie. Monsieur le Maire propose que des caniveaux traversants soient installés, ce qui permettrait en plus de drainer les eaux pluviales. D. Ferrandin approuve l'idée.

Ch. Bourrat met en garde le conseil sur d'éventuelles nuisances sonores. J. Lehoux ajoute que tout dépendra du revêtement choisi. P. Boquet suggère de vérifier ce qui est autorisé compte tenu de la pente.

S. Lamouille alerte contre les risques d'affaissement des bas-côtés en cas d'élargissement de la voie. En l'état, des véhicules roulent déjà sur les accotements. Cela est d'autant plus problématique que nombre de réseaux passent dedans. Monsieur le Maire abordera très prochainement le problème avec Jean-Luc Pavlecic.

Stéphane Lamouille propose que la route devienne un sens unique. Monsieur le Maire prévient que les utilisateurs risqueraient alors de router encore plus vite.

Dominique Ferrandin interroge le Maire sur le nettoyage du fossé. Monsieur le Maire indique qu'il s'occupe à titre personnel de toute la partie haute.

- En ce qui concerne les travaux de la mairie, le mobilier a été choisi en accord avec les Adjointes, D. Ferrandin et l'architecte. Les tables du conseil seront roulantes et pliantes, avec un revêtement mélaminé bois clair. Les bureaux du Maire et de la secrétaire seront identiques et assortis. 16 chaises compléteront l'ensemble.
- Monsieur le Maire est toujours dans l'attente de deux devis concernant la peinture des deux portails de l'école et du petit portillon.
- Sollicitée par le FDIL, la commune avait déposé deux dossiers de demande de subventions : pour la réfection des huisseries de la salle de motricité de l'école, d'une part, pour l'aménagement d'un cabinet médical ou paramédical dans l'atelier communal, d'autre part.  
Le Maire informe le conseil qu'aucun des projets n'a été retenu dans ce premier plan de relance, le département ayant été submergé par les demandes (à hauteur de 12 millions d'euros pour une enveloppe disponible de 2 millions). Toutefois, compte tenu de la pertinence des projets, ils pourront être représentés en 2021.  
Les huisseries, tout comme les portails, seront repeints en bordeaux.

### Questions diverses :

#### - Auberge

Le gérant reste redevable à la commune des charges de 2020 et des loyers depuis le début de l'année. Il mettra fin à son activité le 31 décembre 2020. Un couple s'est présenté pour la reprise. Sa réponse est très attendue.

Le relais postal reste ouvert jusqu'au 31 décembre 2020 les mercredis, jeudis, vendredis et samedis matins, conformément à ce qui était inscrit dans le bail commercial.

Monsieur le Maire indique que se pose le devenir du relais postal au-delà de cette date. Plusieurs solutions sont envisagées.

#### - Subvention demandée par la commune de Longnes

La commune de Longnes organise une classe de mer pour les élèves de son école, que fréquentent deux enfants domiciliés à Gilles. Le coût demandé est de 130 € par enfant. Monsieur le Maire soumet cette subvention à l'approbation du Conseil.

D. Ferrandin se prononce contre le principe, pour éviter de créer un précédent.

T. de Ferrières demande si la commune de Gilles participe à des opérations exceptionnelles pour les enfants scolarisés dans la commune. Monsieur le Maire lui répond par l'affirmative, en précisant que cette participation est versée à travers le Sirp.

C. Huet remarque qu'un enfant génère des frais de scolarité là où il habite. Le lieu de scolarisation est le choix des parents.

L. Dujardin note que pour une enseignante exerçant dans le 78 il est difficile de scolariser ses enfants dans le 28, les vacances scolaires n'étant pas toutes concomitantes.

A l'issue des débats, le versement de la subvention recueille 3 votes pour, 5 abstentions et 6 votes contre. La subvention ne sera donc pas versée et la commune de Longnes en sera informée.

#### - Cartographie des chemins

Les tableaux issus de la cartographie des chemins de randonnée par la Safer représentent des outils qu'il faudra compléter avec les largeurs. Les plans définitifs plastifiés sont en cours d'élaboration.

#### - Bouches à incendie

Malgré les relances de P. Avril, la commune est toujours dans l'attente des fiches concernant les bouches à incendie. Un devis a été demandé pour l'entretien des poteaux à incendie au Syndicat des eaux d'Oulins.

S. Apruzzese suggère de vérifier les termes de la convention du SDIS qui pourrait couvrir cette prestation.

- Subvention enfouissement des réseaux Grande rue

Monsieur le Maire rapporte que Territoire d'Energie sera en mesure pendant 3 ans de subventionner cette opération à hauteur de 75 %

- Place de l'Eglise

Monsieur le Maire souhaite organiser une réunion avant la fin de l'année avec le cabinet Gilson pour présenter un avant-projet d'aménagement de la place de l'Eglise et de la Grande rue.

- Félicitations à G. Aubry

Monsieur le Maire tient à féliciter publiquement G. Aubry, Vice-président du Sirp, pour la qualité du travail effectué et l'investissement consenti depuis sa prise de fonction.

- Tas de pierre devant la mairie

L. Dujardin interroge le conseil sur son devenir. Monsieur le Maire répond qu'un muret doit être remonté le long de l'escalier d'accès à la mairie, de façon identique à celui existant de l'autre côté.

- Nids de frelons

L. Dujardin indique que plusieurs nids de frelons sont désormais visibles avec les feuilles qui tombent. Monsieur le Maire indique que c'est au propriétaire de la parcelle sur laquelle le nid est installé de faire le nécessaire pour s'en débarrasser. Plusieurs prestataires se déplacent.

- Devenir du bois coupé ou à couper

T. de Ferrières indique que des peupliers mériteraient d'être coupés sur la parcelle route de Bréval. Cette opération pourrait se faire dans le cadre d'un contrat d'affouage. T. de Ferrières se propose de marquer les arbres à abattre et de nous fournir le formulaire contractuel.

- Terrain de motocross sauvage aux Mazies

T. de Ferrières demande ce que peut faire le Maire ou les gendarmes pour en limiter les nuisances, notamment le samedi après-midi et le dimanche.

D. Ferrandin indique qu'une partie du circuit est chez lui mais que ça ne le dérange pas. Tant que les motocross restent sur des propriétés privées, cela relève des propriétaires. Les gendarmes ne peuvent intervenir que si elles empiètent sur des chemins publics.

- Feux de broussailles et de produits de tailles

P. Avril regrette que l'arrêté préfectoral ne soit pas appliqué par tous. D. Ferrandin expose qu'à la campagne, en automne ou en hiver, c'est supportable. J. Lehoux est également partisan de cette pratique, tant que ça ne gêne pas ses voisins. S. Apruzzese est elle aussi favorable à conserver un peu de souplesse.

P. Avril indique qu'il existe des alternatives : le compostage et le dépôt des déchets vers en déchetterie. C. Huet ajoute que le problème se pose lorsque les habitants ne brûlent pas que du bois. Monsieur le Maire préfère aller discuter avec les contrevenants plutôt que de les sanctionner.

S. Lamouille remarque que les volumes que l'on peut apporter en déchetterie sont limités. Monsieur le Maire indique au Conseil que Franck Ferrandin a acheté un broyeur, qui représente aussi une solution alternative.

*Monsieur le Maire rappelle que le brûlage des déchets verts est interdit toute l'année ( Circulaire du Ministère de l'Environnement du 28 novembre 2011 interdisant le brûlage à l'air libre des déchets verts)*

- Jours de chasse

P. Avril propose que les jours de chasse soient annoncés sur le site de la commune, pour les randonneurs. D. Ferrandin rappelle que la chasse sur la commune a lieu les dimanches et jours fériés d'octobre à fin février.

- Château de Vitray

C. Huet s'interroge sur le devenir de l'établissement. Monsieur le Maire indique que les travaux ne sont pas encore terminés. E. Mascret ajoute que finalement le Château sera conservé par l'ADAPEI.

#### - Départementale de Gilles à La Chaussée d'Ivry

S. Lamouille regrette qu'une crevasse soit réapparue sur la route refaite. Monsieur le Maire en a informé, dès son apparition, Jean-Luc Pavlecic.

#### - Abribus de la mairie

S. Lamouille revient sur la suppression de l'abribus de la mairie et sur le courrier adressé par Monsieur le Maire et S. Apruzzese aux familles des collégiens et lycéens. Il fait remonter au Conseil des critiques qui lui ont été formulées. J. Lehoux ajoute que la démolition de l'abribus est ressentie comme une suppression d'un service public. C. Huet renchérit sur l'utilité qu'avait cet abribus, y compris pour la petite bibliothèque qui y était installée. C. Bourrat regrette que cet abribus pose autant de problèmes. Squatté par des personnes qui venaient y boire en laissant leurs débris tous les soirs, il causait des problèmes. Supprimé, il génère encore d'autres problèmes. A partir du moment où on fait évoluer le village, il faut accepter que cela crée des modifications. D. Ferrandin se félicite que la démolition de l'abribus ait mis fin aux côtés négatifs qui allaient avec. S. Lamouille nie cet aspect. Pour lui, les problèmes ont simplement été déplacés, les jeunes allant désormais dans le parc.

S. Apruzzese note que dans le projet initial l'abribus devait être déplacé et non supprimé. Il faudrait l'intégrer dans l'étude de valorisation de la place de la mairie proposée par le cabinet Gilson.

Huit conseillers se prononçant en faveur d'un nouvel abribus provisoire sur la place de l'Eglise, Monsieur le Maire indique que des solutions seront proposées dans ce sens.

#### - Travaux à l'auberge

D. Ferrandin interroge le maire sur les suites du dégât des eaux du mois d'août dernier. Monsieur le Maire précise que les deux experts sont passés. Celui de la mairie a conclu à la nécessité de refaire le sol de la salle intermédiaire, ainsi que le flochage. Les devis sont en cours.

D. Ferrandin demande ce qu'il advient du faitage. Monsieur le Maire indique que la reprise de la partie du toit côté rue est à la charge de la commune. En revanche, les tuiles poreuses côté terrasse devront être remplacées par l'entreprise de couverture.

#### - Qualité de l'eau

D. Ferrandin pose la question des suites données aux analyses. Ch. Bourrat lui répond que d'après le syndicat des eaux, l'augmentation de la pollution constatée n'est pas jugée grave tant que les mesures restent sous la norme.

#### - Chemins de petite et grande randonnée

Ch. Bourrat indique que deux devis ont été demandés pour le balisage et les totems devant couvrir les quelques 40 kms de chemins. Pour la commune de Gilles, cela concerne environ 10 poteaux intermédiaires à installer sur les parcours, mais le nombre définitif doit encore être défini.

#### - Commission déchets

A la suite de la réunion de la semaine dernière, c'est Monsieur Loïc Barbier, Maire de Brezolles, qui a été élu Président. Si le bilan 2019 est plutôt positif, il n'en reste pas moins que l'Agglomération du Pays de Dreux est un gros producteur de déchets. Le tri pose problème. Non seulement il est long à opérer, mais en plus la répartition sur les différents types de poubelles n'est pas optimisée. De nombreux emballages jetés dans les poubelles jaunes devraient être placés dans les poubelles marron.

L. Dujardin demande si une nouvelle sensibilisation serait efficace. C. Huet répond que les erreurs de tri ne sont pas issues d'un manque de communication de l'Agglo, mais plutôt d'une opacité de la part des producteurs. On ne sait pas toujours, en effet, si un emballage est recyclable ou pas. Ch. Bourrat ajoute que l'Agglo dispense une information récurrente de sensibilisation au tri tout au long de l'année.

L'ordre du jour étant terminé, le Maire remercie les participants et lève la séance à 22h58.